



DELIBERATION N°20140050 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE FUNERAIRE 'SERVICE FUNERAIRE PUBLIC DE SAINT-ETIENNE ET DES COMMUNES ASSOCIEES' - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Issues de la loi n°2010-559 du 28 mai 2010, les SPL (Sociétés Publiques Locales) ont pour objectif de doter les collectivités locales et leurs groupements d'un outil juridique et opérationnel susceptible de répondre aux besoins de mise en œuvre de leurs politiques publiques.

Les Villes de Saint-Étienne, Saint-Chamond, Sorbiers, La Talaudière, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt et Saint-Jean-Bonnefonds ont décidé de créer une société publique locale (SPL) en vue du développement d'une offre funéraire publique globale sur leur territoire avec pour objet la crémation, le service extérieur des pompes funèbres et toutes activités accessoires autorisées.

Le principe de création de cette société a été validé par une délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2013.

Cette société, dénommée Service Funéraire Public de Saint-Étienne et des Communes Associées (SFPSECA) a été créée en décembre 2013.

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les nouveaux représentants de la ville de Saint-Chamond au sein de cette instance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour, 9 abstentions,

DECIDE :

- **de désigner un représentant** pour assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL « Service Funéraire Public de Saint-Etienne et des Communes Associées » ;
- **de désigner un représentant** pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée générale de la SPL « Service Funéraire Public de Saint-Etienne et des Communes Associées » ;
- **de désigner un représentant** pour assurer la représentation de la collectivité au sein du comité d'éthique de la SPL « Service Funéraire Public de Saint-Etienne et des Communes Associées ».

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, ont été désignés :

- Mme Catherine Chopard, au conseil d'administration,
- M. Christophe Oriol, aux assemblées générales,
- Mme Michèle Frédière, au comité d'éthique.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
Signé :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2014

Hervé REYNAUD